

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 13 NOVEMBRE 2017 à 20H30**

PRÉSENTS : GARNIER Monique, ROCHER Yves, FREMONT Jacqueline, RIVIERE Fabrice, SANVICENTE Frédérique, MERIENNE Frédéric, DELILLE Véronique, PAIMBLANC Benjamin, BEAUVISAGE Bernadette, FORGEAS Jean-Pierre.

ABSENTE EXCUSEE: RENAULT Sylvie

ABSENTS : GUILLEMOT Véronique, EUVRIE Charles, BOYREAU Carole

POUVOIR : RENAULT Sylvie à ROCHER Yves

SECRETARE : ROCHER Yves

I) APPROBATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT

Le précédent compte rendu n'appelle pas d'observation et est approuvé à l'unanimité.

II) REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE GAZ

Madame le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958. L'action collective des syndicats d'énergie, tels que celui du SDEC Energie auquel notre commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Madame le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Elle propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, soit 4563 m de réseau de distribution publique de gaz sous voirie communale et 19 m de réseau de transport de gaz sous voirie communale, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323, soit pour l'année 2017 un montant de 306 € pour le réseau de distribution et 119 € pour le réseau de transport.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :
adopte à l'unanimité les propositions qui lui sont faites concernant la redevance
d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de
distribution du gaz.

III) CONTOURNEMENT BELLENGREVILLE- VIMONT

Avancement des procédures :

-L'aménagement foncier avec inclusion d'emprise a été votée lors de la CIAF
(commission intercommunale d'aménagement foncier) du 16/2/2017.

Une enquête publique a eu lieu du 19/6 au 19/7/2017 dont les conclusions ont
été présentées à la CIAF du 12/10/2017. Le périmètre (842 ha sur 5 communes) et les
prescriptions environnementales sont définis

La procédure d'aménagement foncier va donc se poursuivre en 2018, notamment
par le classement des terres, puis la prise de possession des terres vraisemblablement en
2019.

-La procédure loi sur l'eau, mise en œuvre par la DDTM demande un délai de 9
à 10 mois avec une enquête publique.

-Les fouilles archéologiques ont débuté en septembre 2017. A l'issue du
diagnostic, les services de l'Etat (DRAC) émettront une prescription de fouilles

-Les études techniques se poursuivront en 2018, notamment avec des phases de
projets géotechniques, ouvrages d'art, terrassements et travaux préparatoires.

-les travaux sont envisagés à partir de 2019, en fonction du déroulement de
toutes les étapes et procédures en cours.

IV) TRAVAUX

La commission travaux du 21/10/2017 a établi la liste des travaux nécessaires au
niveau des lotissements clos des Buissons et Val ès dunes :

- taille des haies passage Val ès dunes
- modification des barrières de la RD 613 pour atteindre le terrain de jeux
avec le tracteur
- pose de grillage, bâche
- réfection des passages piétons dans le Clos des Buissons
- réfection d'une entrée de lotissement, au niveau de potelets en bordure
de trottoir
- Commande d'un panneau pour le terre-plein central de la RD 41

V) DIVERS

- ↳ Ecole : les effectifs donnés lors du Conseil d'école du 6/11/2017, sont de
89 élèves en maternelle et de 151 élèves en élémentaire. Au vu des
prévisions pour la rentrée prochaine, la 7^{ème} classe d'élémentaire ne
pourra être maintenue.

- ↪ Cantine : le permis de construire est accordé et les travaux débuteront en fin d'année. Le budget estimé s'élève à 1 598 000 €, dont 510 000 € de subventions notifiées. Le coût de fonctionnement sera aux environs de 72 000 € annuel.
- ↪ Personnel communal : un agent est en arrêt maladie depuis 1 mois. Le départ en retraite d'un agent est prévu pour le 01/09/2018.
- ↪ Commission fêtes et cérémonies: vendredi 01/12/2017 à 14h.
- ↪ L'arbre de Noël de la commune : samedi 16/12/2017 à 16h30
- ↪ Prochaine réunion du Conseil Municipal : sauf imprévus, la prochaine réunion se tiendra le lundi 11 décembre 2017.

Séance levée à 21h15

Délibérations du Conseil Municipal prises lors de la **séance du 13 novembre 2017** :

N° 33/2017 Redevance d'occupation de domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution du gaz

ROCHER Yves

